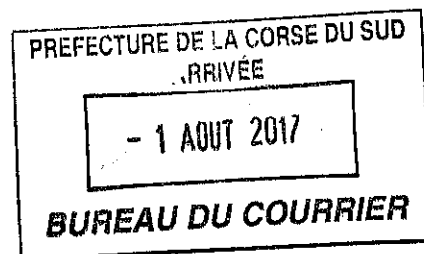




CPV-A17-011862
03/08/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/095/P

SÉANCE DU 27 JUILLET 2017

OBJET : PERSONNEL

Convention avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pour le recrutement d'un adulte-relais sur le quartier Pifano – U Stagnu.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juillet à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 20 juillet 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Gaby BIANCARELLI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Joseph TAFANI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Gérard CESARI à Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI à Marielle DELHOM.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Après avoir signé le 03 août 2015, en même temps que le Contrat de Ville, la convention de préfiguration du Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRUIR), la Commune finalise actuellement la convention PRUIR et celle relative au Contrat d'Equilibre Territorial (CET).

Dans ce cadre, elle prévoit d'ouvrir une Maison du Projet (dans le local de la résidence U Stagnu mis à disposition gratuitement par la Société Eriilia) et de mettre en œuvre la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) afin d'accompagner au mieux le projet de renouvellement urbain du quartier Pifano – U Stagnu.

Aussi, pour une mise en œuvre optimale de ces projets, la Commune a sollicité l'Etat pour un poste d'adulte relais dès cette année, afin de la soutenir dans le recrutement d'un « Médiateur (trice) social et urbain » à temps plein. Les missions confiées à ce médiateur seront la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité (GUP) et l'animation de l'espace associatif de Pifano et de la Maison du Projet.

Par courrier du 26 juin 2017, l'Etat a répondu favorablement à cette demande et propose de finaliser la mise en place de ce poste par voie de convention.

L'aide financière de l'Etat s'élève à 18.936 € par an et pour une durée de trois années avec possibilité de reconduction.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer cette convention dont un exemplaire est joint à la présente.

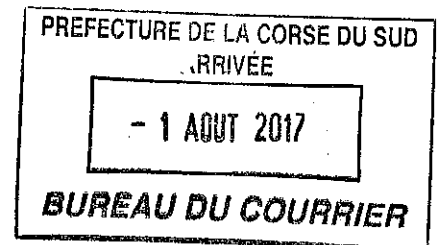
Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 25 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,



DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour le recrutement d'un adulte-relais sur le quartier Pifano – U Stagnu, ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et à entreprendre toute démarche utile à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD